

COMMUNE DE MALLING/PETITE-HETTANGE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023 à 20 h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 11 avril 2023 à 20h00, en Mairie de Malling, sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction : 12 Quorum atteint Oui Non
- présents à l'ouverture de la séance: 7
- procurations : 3
- absents excusés : 2

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MENANT Aurélie	
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard	X	MICHELS Roger	
POESY Frédéric		PULL Michel	X	SABE Daniel	X

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H05.

Procurations :

Madame Aurélie MENANT a donné procuration à M. Manuel CORREIA
Monsieur Fabien BACKES a donné procuration à Madame Marie-Rose LUZERNE
Monsieur Roger MICHELS a donné procuration à M. Daniel SABE

Absents excusés :

Monsieur Jean-Louis FERRY
Monsieur Frédéric POESY

Secrétaire de Séance : Monsieur Manuel CORREIA est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

ORDRE DU JOUR (affiché le 5 avril 2023)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023
2. Décisions prises par le Maire
3. Demande de subvention « Fonds vert » pour rénovation de l'éclairage public de la commune
4. Mise en place de compteurs électriques individuels sur les coffrets au camping

Adjonction d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-2. L 2541-3 et L 2121-12 alinéa 1,

- **Considérant** que la proposition de Madame le Maire n'est pas de nature à altérer les débats ;

Après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de manière expresse de :

Article 1^{er} : Prendre acte et faire siennes les précisions du rapporteur en ce qui concerne la proposition de rajouter un point à l'ordre du jour.

Article 2 : Modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

Point complémentaire N°1 : Encaissement d'un chèque bancaire

Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Madame le Maire expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors des dites séances et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Adopte, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire le 27 mars 2023 dans son intégralité.

Point N°2 : Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 29 mai 2020 et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
20/2023	31/03/2023	Devis remplacement de la plaque de l'inauguration de la nouvelle mairie par C-DESIGN à Terville suite à dégradations	160,70 €

Point N° 3 : Demande de subvention « Fonds vert » pour rénovation de l'éclairage public de la commune

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le « fonds vert » est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de « Rénovation de l'éclairage public de la commune » et que celle-ci peut bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « Fonds vert ».

L'ensemble des luminaires ayant en moyenne une trentaine d'année, ceux-ci sont consommateurs d'énergie et leur maintenance est coûteuse.

Le montant total de l'opération « Rénovation de l'éclairage public de la commune » s'élève à

64 111,00 € HT.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention de 5 000 € par le biais du SISCODIPE et il convient donc de présenter le dossier dématérialisé ainsi qu'un plan de financement validé par l'organe délibérant.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Rénovation de l'éclairage public de la commune	64 111,00 €	Fonds vert 72.20 %	46 288,80 €
		Siscodipe	5 000,00 €
		Fonds libres	12 822,20 €
TOTAL	64 111,00 €	TOTAL	64 111,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- Article 1 :** Approuver le projet de Rénovation de l'éclairage public de la commune ;
- Article 2 :** Arrêter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Article 3 :** Solliciter l'aide au taux le plus large au titre du « Fonds vert » ;
- Article 4 :** Solliciter l'aide du SISCODIPE ;
- Article 5 :** Financer le solde résiduel par les fonds propres de la commune ;
- Article 6 :** Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 – section investissement ;
- Article 7 :** Donner plein pouvoir à Madame le Maire pour déposer la demande de subvention au titre du « Fonds vert » et à signer les documents qui se rapporteront à la réalisation de ce dossier.

Point 4 : Mise en place de compteurs électriques individuels sur les coffrets au camping

Madame le Maire informe le conseil municipal compte tenu de l'impact des coûts de l'énergie et pour répercuter la consommation de chaque emplacement à chaque vacancier, il est nécessaire de prévoir l'installation de compteurs individuels à chaque coffret sur les emplacements.

L'entreprise CITEOS qui avait installé les nouveaux coffrets a été sollicitée pour chiffrer les travaux. Le montant de l'opération se chiffre à **13 971,86 HT** par l'entreprise CITEOS.

- Vu l'avis favorable du bureau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de:

- Article 1 :** Valider l'opération d'installation de compteurs individuels sur les coffrets électriques de chaque emplacement ;
- Article 2 :** Valider la proposition de devis de l'entreprise CITEOS pour un montant de 13 971,86 € HT ;
- Article 3 :** Autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Point complémentaire N°1: Encaissement d'un chèque bancaire

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la municipalité a été destinataire d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de **186,30 €** représentant leur participation financière à l'action de prévention de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Autoriser Madame le Maire à procéder à son encaissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 20h50

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à MALLING

Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire LUZERNE Marie-Rose

Date d'approbation du présent Procès-verbal	
Signature Madame le Maire	Marie-Rose LUZERNE
Signature Secrétaire de séance	Manuel CORREIA